

Je suis joueur U20.
J'ai joué une rencontre de ...

La semaine suivante, cette équipe ne jouant pas, je ne peux jouer qu'en ... (catégorie verte)

**PARTICIPATION des JOUEURS de CATEGORIE U20
aux CHAMPIONNATS Séniors**
MODIFICATION d'APPLICATION de l'art. 167 des R.G. de la F.F.F.
(uniquement la catégorie U20.)
(Les joueurs U17, U18 et U19 sont toujours concernés par l'article 167.6 des R.G. de la F.F.F.)

Séniors R1	→	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
U20 R1	→	Séniors R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors R2	→	Séniors R1	U20 R1	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
U20 R2	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors R3	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors D1	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
U20 D1	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors D2	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
U20 D2	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors D3	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D4	Séniors D5
Séniors D4	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D5
Séniors D5	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4

COMMUNIQUE COMMISSION REGIONALE DES REGLEMENTS

PARTICIPATION DES JOUEURS DE CATEGORIE U20 AUX CHAMPIONNATS SENIORS

MODIFICATION D'APPLICATION DE L'ARTICLE 167 DES RG F.F.F. (suite cas de jurisprudence FFF)

« La Commission Régionale des Règlements tient à alerter les clubs sur la future application de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 23 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, sur les équipes supérieures/inférieures.

Lors des saisons précédentes, à l'appui d'une décision fédérale, la LAuRAFoot, par le biais de ses Commissions règlementaires, considérait qu'en tant que championnat Jeunes, le championnat U20 ne pouvait faire l'objet de comparaison avec le championnat Séniors.

En effet, un joueur de catégorie U20 **pouvait** prendre part à une rencontre U20 Régional 2 puis participer à une rencontre Séniors Départemental 1, même si l'équipe U20 Régional 2 ne jouait pas, sans que ne lui soit opposé l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Or, suite à une décision fédérale dont a pris connaissance la LAuRAFoot en fin de saison, un changement d'interprétation va être effectué.

Dès la saison 2024-2025, la Commission Régionale des Règlements considère qu'un joueur de catégorie U20 n'ayant pas besoin de surclassement pour jouer en Séniors, l'équipe U20 doit être comparée à une équipe Séniors, entraînant des restrictions de participation pour le joueur U20.

Exemple 1 : Un joueur de catégorie U20 participe à une rencontre Séniors Régional 3.

La semaine suivante, cette équipe ne jouant pas, son éducateur veut l'aligner en U20 Départemental 1.

→ Ce n'est pas possible, puisqu'une équipe évoluant au niveau régional est nécessairement supérieure à une équipe évoluant au niveau départemental.

Exemple 2 : Un joueur de catégorie U20 participe à une rencontre U20 Régional 1.

La semaine suivante, cette équipe ne jouant pas, son éducateur souhaite l'aligner en Séniors Régional 2.

→ Ce n'est pas possible, puisqu'au sein des compétitions régionales, le championnat régional 1 est supérieur au championnat régional 2.

Exemple 3 : Un joueur de catégorie U20 participe à une rencontre Séniors Régional 1.

La semaine suivante, cette équipe ne jouant pas, son éducateur souhaite l'aligner en U20 Régional 1.

→ C'est possible, puisque les deux équipes, bien qu'étant sur des catégories différentes, évoluent au même niveau.

ATTENTION : ce changement d'interprétation concerne uniquement les joueurs de catégorie U20.

Les joueurs U17, U18 et U19 sont toujours concernés par l'article 167.6 des Règlements Généraux de la FFF.

Extrait de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF « 6. La participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent. »